

RÈGLEMENT 2025-06 DE TARIFICATION POUR LES PERMIS ET CERTIFICATS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Ham-Sud a adopté son budget, lequel prévoit une révision du coût des permis et des certificats;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du règlement a été dûment donné par le conseiller Simon Larrivée lors de la séance du conseil tenue le 2026-06-01 et qu'un projet de règlement concernant le coût des permis et des certificats a été déposé à la même séance ;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au moins sept jours ouvrables avant la séance à laquelle ledit règlement doit être adopté et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Antonin Boulet et résolu que le conseil ordonne et statue que le *Règlement 2025-06 de tarification pour les permis et certificat* soit, et est adopté de la façon suivante :

CHAPITRE 1 - DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

ARTICLE 1 TITRE DU RÈGLEMENT

Le règlement s'intitule *Règlement sur la tarification des permis, certificats d'autorisation et des licences*.

ARTICLE 2 CHAMP D'APPLICATION

Le règlement a pour objet d'établir les tarifs relatifs au permis, certificats d'autorisation et licences sur l'ensemble du territoire de la Municipalité de Ham-Sud.

CHAPITRE 2 - DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES

ARTICLE 3 PRÉSÉANCE DU RÈGLEMENT

Le règlement a préséance sur les tarifications antérieures

CHAPITRE 3 - TERMINOLOGIE

À moins d'une déclaration contraire ou que le contexte indique un sens différent, les expressions, les termes et les mots qui suivent ont, dans le présent règlement, le sens et la signification ou l'application qui leur est ci-après attribuée ; si une expression, un terme ou un mot n'est pas spécifiquement défini, il s'emploie selon le sens communément attribué à cette expression, au terme ou au mot par divers métiers et professions, en tenant compte du contexte.

ARTICLE 4 DÉFINITION DE CERTAINS MOTS CLÉS

Permis

Autorisation ainsi qu'un document physique accordé à une personne par une autorité compétente d'accomplir un acte ou d'exercer une activité. Requis pour la construction, transformation, agrandissement ou addition de bâtiments

Certificat d'autorisation

Autorise l'activité, mais il ne garantit pas la conformité des installations physiques du local et de l'aménagement proposé.

Requis pour un changement d'usage ou de destination d'un immeuble, le déplacement d'une construction, l'excavation, remblai et déblais, la plantation ou l'abattage d'arbres, installation d'affiches ou d'enseignes, ainsi que pour les travaux dans les zones inondables ou de contraintes, l'implantation à usage temporaire et autres.

Lotissement

Ensemble des parcelles d'un terrain vendues pour la construction d'habitations.

Abattage d'arbres

Est considéré comme un abattage d'arbres dès qu'il y a au moins un arbre d'essences commerciales de diamètre de plus de dix centimètres (10 cm) mesuré à hauteur de poitrine (D.H.P) abattu ou récolté incluant la récolte d'arbres renversés par l'effet du chablis, d'arbres affectés par le feu, le verglas ou par la maladie.

Changement d'usage:

Lorsqu'un immeuble change de vocation.

CHAPITRE 4 - DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

ARTICLE 5 APPLICATION DU RÈGLEMENT

L'administration et l'application du présent règlement relèvent de la Municipalité de Ham-Sud et de toute autre personne désignée par résolution du conseil.

CHAPITRE 5 – GRILLES TARIFAIRE POUR LES PERMIS ET CERTIFICATS

ARTICLE 6.1 PERMIS DE CONSTRUCTION

Les tarifs pour l’émission de tout permis de construction est établi au tableau 6.1

Tableau 6.1

TARIFICATION POUR LES PERMIS		
PERMIS	DÉLAI D’ÉMISSION	Tarification
Permis de lotissement	30 jours	30.00\$
Permis de construction	30 jours	• Travaux estimés entre 5 000\$ et 14 999\$: 30\$ • Travaux estimés à plus de 15 000\$: 2\$ par tranche de 1000\$ (maximum de 100\$)

ARTICLE 6.2 CERTIFICATS D’AUTORISATION

Les tarifs pour l’émission de tout certificat d’autorisation est établi au tableau 6.2

Tableau 6.2

CERTIFICATS D’AUTORISATION	TARIFICATION
Rénovation d’une valeur de plus de 5 000 \$	30.00\$
Démolition d’un bâtiment d’une superficie de plus de 10 m²	30.00\$
Déplacement d’un bâtiment d’une superficie de plus de 10 m²	30.00\$
Installation, le déplacement ou la modification d’une enseigne	30.00\$
Construction ou l’installation d’une piscine ou d’un spa de plus de 2000 litres, incluant le plongeoir, les équipements, l’enceinte, le patio et la terrasse	30.00\$
Remblai et déblai	30.00\$
Travaux visant une rue, une piste cyclable, un chemin forestier, une voie d’accès ou un fossé d’une longueur de plus de 25 m;	30.00\$
Construction ou la modification d’une installation septique	30.00\$
Construction ou la modification d’un ouvrage de prélèvement des eaux ou de géothermie	30.00\$
Aménagement d’une entrée charretière, d’un ponceau, d’une voie d’accès ou d’une aire de stationnement	30.00\$
Construction ou la modification d’un quai	30.00\$
Construction d’un muret, d’un mur de soutènement ou d’une clôture à l’exception d’une clôture à des fins agricoles	30.00\$
Installation ou la modification de panneaux solaires domestiques	30.00\$
Installation ou la modification d’une éolienne domestique	30.00\$
Installation ou la modification d’une antenne domestique	30.00\$
Toute intervention dans la rive, le littoral ou en zone inondable	30.00\$
Toute intervention dans un milieu humide	30.00\$
Construction ou la modification d’une galerie, d’un perron, d’un balcon, d’un patio, d’une terrasse ou d’un escalier	30.00\$
Abattage d’un arbre	30.00\$
Déboisement pour fin de construction	30.00\$
Abattage d’arbres visé par le règlement régional de la MRC des Sources	30.00\$
Abattage d’arbres dans un peuplement forestier exceptionnel	30.00\$

ARTICLE 6.3 CERTIFICAT DE CHANGEMENT D’USAGE

Les tarifs pour l’émission de tout certificat de changement d’usage est établi au tableau 6.3

Tableau 6.3

CERTIFICATS DE CHANGEMENT D’USAGE	TARIFICATION
Certificat de changement d’usage	30.00\$
Usage conditionnel	30.00\$

ARTICLE 6.4 AUTRES SERVICES

Les tarifs pour l’émission pour les autres services sont établis au tableau 6.4

Tableau 6.4

AUTRES SERVICES	TARIFICATION
Demande de PPCMOI	1000.00\$
Demande de modification au règlement de zonage	500.00\$

CHAPITRE 6 – ENTRÉE EN VIGUEUR

ARTICLE 7 ABROGATION

Le présent règlement abroge le *Règlement numéro 200805-08 relatif aux permis et certificats et ses amendements*.

ARTICLE 7 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Serge Bernier Maire	Étienne Bélisle Directeur général et Greffier-trésorier
--	--

Avis de motion et dépôt de projet :..... 2025-06-01
Adoption du règlement : 2025-07-13
Avis public de l’adoption : 2025-07-15
Entrée en vigueur et publication..... 2025-07-15